

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 1

Artikel: A l'Association cantonale des patoisants
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pages fribourgeoises



A l'Association cantonale des patoisants

Il y a longtemps qu'on en parlait. Les Fribourgeois devaient à leur tour être organisés sur le plan cantonal. C'est fait depuis le dimanche 14 août. Une bonne centaine se sont réunis à la salle de la Grand-Place, sous la présidence énergique de M. Jean Brodard, à La Roche. Ils ont adopté des statuts en 20 articles préparés par M. J. Brodard, procédé aux élections et entendu des échanges de vues fort intéressants.

Après ses vœux de bienvenue, le président rappela le but de l'assemblée, parla de l'Exposition nationale de 1964, à Lausanne, où notre mouvement devra être représenté, et dit deux mots de la prochaine « Fête romande », qui devrait être organisée par les Vaudois.

Après adoption des statuts à l'unanimité, un comité cantonal de 7 membres fut désigné au bulletin secret. Bulletin délivrés et rentrés 86. Furent élus : MM. Jean Brodard, La Roche, Francis Brodard, Fribourg, abbé F.-X Brodard, Estavayer, Chs Borgognon, Meyrieu,

Louis Page, professeur, Romont, Ernest Deillon, Vuisternens et Romont, Jules Dévaud, Porsel et Jos. Yerly, Treyvaux.

Il s'agissait aussi de nommer deux membres au Conseil romand. Celui-ci comprend déjà M. l'abbé F.-X. Brodard à Estavayer, qui en fait partie depuis le début. Au printemps, le regretté Denis Pittet, à Magnedens, était élu au Conseil, mais décéda peu de temps après. Sont proposés pour le remplacer MM. Ernest Deillon à Vuisternens et Louis Page à Romont. C'est M. Deillon qui l'emporte à une bonne majorité.

Il fut question des cotisations à payer par les amicales. Le Comité étudiera la question. Relevons qu'un membre proposa de demander à la Direction de l'instruction publique que l'on supprime, dans le règlement scolaire, l'article défendant aux élèves de parler patois dans et autour de l'école. Une ovation lui répondit.

Le secrétaire romand, O. Pasche, s'était fait un devoir et un plaisir d'assister à cette séance. Il salua ses amis fribourgeois et leur adressa, à son tour, un appel en faveur du maintien de leur patois, comme aussi en faveur de l'organe du mouvement : le *Conteur romand*, trop peu connu encore dans le canton de Fribourg. M. le président appuya cette intervention.

En bref, ce fut une belle et reconfortante assemblée constitutive.

Le patê... on lingâdzo èthrandji ?

Pê vêr no, on dèvejè adi prà è chovin in patê. Nothrè j'omo, kan i chon ou continjan, chon benèje dè lou j'intrètini din le têtsu di j'anhian. I chimbliè ke dinche l'amour dou payi li intrè grô pleyè prèvon din le fon dè lou cà. Tan mi po le payi ; è pu, chin fâ ouna bouna nota po le patê.